

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE PERREUX**

Nombre de membres :

en exercice : 9
présents : 6
votants : 7

Séance du 11 mars 2019
N° 2019-002

L'an deux mil dix-neuf, le onze mars à dix heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le vingt-six février deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de PERREUX ;

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian LAREURE, Pierre DELAYE, Fabienne STALARS, Christiane PARDON, Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Absente avec excuse : Marie-Claude COTE, Lina RONDELLI, Christian MATRAS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christian LAREURE

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

OBJET : 2019-002 : Subventions accordées pour 2019



Monsieur le Président du CCAS propose aux membres les subventions à verser pour l'exercice 2019.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale décident d'**accorder** les subventions suivantes, dont les dépenses seront imputées sur le compte 6574 de la section de fonctionnement du budget 2019 :

- A l'unanimité :
 - Les Restaurants du Cœur : 150 euros
 - Animation de la Maison de retraite (utilisation véhicule Coutouvre) : 600 euros
 - AFSEP : 150 euros
 - FNATH : 150 euros
 - JALMALV : 150 euros
 - France Alzheimer : 200 euros
 - Docteur Clown : 150 euros
 - La Soupe au Caillou : 500 euros

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 11 mars 2019

Le Président,
Jean-Yves BOIRE

D.C.M. Exécutoire compte tenu de sa réception
en Sous-Préfecture le 25/3/2019
et de sa publication le 01/04/2019
Le Président, Jean-Yves BOIRE

Centre Communal
d'Action Sociale
de Perreux

Centre Communal
d'Action Sociale
de Perreux